

# REGISTRE DE SECURITE PLONGEE

- B. O. 96-859 -

(Référence : Arrêté du 11 juillet 1998)

ANNEE 2004

## Bateau : ENEZ DU - BRA 11682

NOMBRE DE PLONGEURS AUTORISES : 13

ARMEMENT SECURITE PLONGEE	VERIFICATION	DATE DE PÉREMPTION
- VHF		--
- TROUSSE DE SECOURS :		--
ASPIRINE EN POUDRE / ASPÉGIC		__/__/200__
ANTISEPTIQUE LOCAL AMONIUM QUATERNAIRE		__/__/200__
BANDES VELPEAU		--
PANSEMENTS		--
COMPRESSES STÉRILES		--
GANTS LATEX		--
CISEAU INOX A BOUTS RONDS		--
CREME ANTIAC TINIQUE (ECRAN SOLAIRE)		--
EAU DOUCE POTABLE		
- COUVERTURE ISOTHERMIQUE		--
- BAVU AVEC SAC RESERVE D'OXYGENE		
- BOUTEILLE D'OXYGENE AVEC MANO DETENDEUR ET TUYAU DE RACCORDEMENT		
- RESERVE D'OXYGENE :		
PRESSION BOUTEILLE N°1 : ___ bar		
PRESSION BOUTEILLE N°2 : ___ bar		
- JEU DE TABLES DE PLONGEE (MN90)		--
- TABLETTE DE NOTATION		
- PAVILLON DE SIGNALISATION PLONGEE		
- MOYEN DE RAPPEL DE PLONGEURS EN IMMERSION :		--
PETARDS DE RAPPELS		__/__/200__
BRIQUET / ALLUMETTES		--

L'EMBARQUEMENT À BORD DU MATERIEL DE SECURITE SPECIFIQUE PLONGEE EST SOUS LA RESPONSABILITE DU DIRECTEUR DE PLONGEE :

- BOUTEILLE D'AIR DE SECOURS EQUIPEE

Le responsable des vérifications  
Thierry Huck

Le président de la section plongée de l'ASCI  
Xavier Philippon